

Équipe de coupe du monde paranordique 2025-26 période un (1)

Félicitations aux athlètes suivants qui ont été sélectionnés pour l'équipe de la Coupe du monde paranordique, période un (1), comprenant des courses de para ski de fond et de para biathlon à Canmore (AB) du 4 au 14 décembre 2025. Les sélections des athlètes ont été effectuées selon les [critères de sélection du voyage de compétition paranordique 2025-2026](#).

Objectifs du voyage de compétition :

- Qualification pour les Jeux paralympiques d'hiver 2026.
- Offrir des occasions significatives de parcours compétitif aux athlètes en développement pouvant contribuer aux objectifs de haute performance à long terme.

Justification de la sélection, ski de fond

Nom	WC P1 Critères	Description des critères	Preuve
Mark Arendz	1.1.a	Équipe nationale de ski – Coupe du monde 2025-26	Annoncé en mai 2025
Collin Cameron	1.1.a	Même chose que ci-dessus	Même chose que ci-dessus
Brittany Hudak	1.1.a	Même chose que ci-dessus	Même chose que ci-dessus
Natalie Wilkie	1.1.a	Même chose que ci-dessus	Même chose que ci-dessus
Derek Zplotinsky	1.1.a	Même chose que ci-dessus	Même chose que ci-dessus
Emma Archibald	1.1.a	Même chose que ci-dessus	Même chose que ci-dessus
Christina Picton	1.1.b	Athlètes ayant obtenu 240 points FIS ou moins dans une course individuelle durant la saison 2024-2025	127.24 at WC Vuokatti
Lyne-Marie Bilodeau	1.1.b	Même chose que ci-dessus	193.91 at WC Val di Fiemme
Logan Lariviere	1.1.b	Même chose que ci-dessus	177.49 at WC Val di Fiemme
Yves Bourque	1.1.b	Même chose que ci-dessus	217.70 at COC Canmore 2024
Jesse Bachinsky	1.1.b	Même chose que ci-dessus	154.50 at WC Val di Fiemme

Charles Lecours	1.1.b	Même chose que ci-dessus	201.78 at COC Torino
Madison Mullin	1.1.b	Même chose que ci-dessus	208.76 at WC Val di Fiemme
Leo Sammarelli	1.1.b	Même chose que ci-dessus	225.45 at COC Yellowstone
Ethan Hess	1.1.d	Discrétion du DHP	En raison des ajustements apportés aux courses COC de Canmore 2025, la FIS a permis à tous les athlètes du COC de participer à l'épreuve de la Coupe du monde P1. Cela offrira à l'athlète une occasion de compétition significative afin de contribuer aux objectifs à long terme.
Angela Oakley	1.1.d	Même chose que ci-dessus	SAME AS ABOVE
Kara Douville	1.1.d	Même chose que ci-dessus	SAME AS ABOVE

Selection Rationale, Biathlon:

Nom	WC P1 Critères	Description des critères	Preuve
Mark Arendz	1.1.a	Équipe nationale de ski – Coupe du monde 2025-26	Annoncé en mai 2025
Collin Cameron	1.1.a	Même chose que ci-dessus	Même chose que ci-dessus
Brittany Hudak	1.1.a	Même chose que ci-dessus	Même chose que ci-dessus
Natalie Wilkie	1.1.a	Même chose que ci-dessus	Même chose que ci-dessus
Derek Zplotinsky	1.1.a	Même chose que ci-dessus	Même chose que ci-dessus
Christina Picton	1.1.c	Atteinte à la santé	Incapable de participer aux épreuves de biathlon qualificatives en raison du COH 2024-2025
Madison Mullin	1.1.b	Discrétion du DHP	Offrir une occasion de compétition significative aux athlètes de biathlon en développement
Angela Oakley	1.1.b	Même chose que ci-dessus	Même chose que ci-dessus

La sélection de l'athlète a été effectuée par le directeur de la haute performance (DHP) par intérim et revue par le comité de haute performance (CHP) selon les *Critères de sélection des compétitions 2025-26*. Le CHP a supervisé le processus de sélection conformément à la [Politique de sélection, nomination et annonce](#) de Nordiq Canada. Les membres de ce comité sont :

- Graham Nishikawa (représentant des athlètes – Para)
- Devon Kershaw (représentant des athlètes – Olympique)
- Maria Lundgren (C.-B.)
- Pauline Nadlersmith (MB)
- John Lofranco (Athlétisme Canada)

Les sélections finales des athlètes ont été approuvées par Marshall Starkman, gestionnaire de la haute performance paralympique :

Mstarkman@nordiqcanada.ca

Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la [Politique d'appel et de résolution des différends](#) de Nordiq Canada. Les différends doivent être déposés directement au Centre de règlement des différends sportifs du Canada pour être entendus conformément au Code canadien de règlements des différends sportifs. Tout athlète qui souhaite déposer un appel doit le faire auprès du CRDSC dans les trois (3) jours heures suivant la publication du document *Résumé et justification de la nomination des athlètes* sur le site web de Nordiq Canada.